



L'aviculture : une production rare en Franche-Comté

Avec 1,5 million de volailles produites localement en 2008, la filière avicole ne représente que 1% de la production agricole régionale. Deux tiers des volailles de ponte sont en cage en Franche-Comté. Aujourd'hui, moins de 30% des cages répondent aux futures normes européennes applicables au 1^{er} janvier 2012.

La filière avicole reste marginale en Franche-Comté. Elle ne représente en effet que 1% de la production agricole régionale. Par ailleurs, la production franc-comtoise de volailles de chair ou d'œufs de consommation ne pèse respectivement que 0,15% et 0,5% de la production nationale.

En 2008, 1 500 000 volailles ont été produites en Franche-Comté par 53 exploitations. Les gallus (poulets standard, lourds, coquelets, chapons ou autres, qu'ils soient produits sous label, en AOC ou en agriculture biolo-

gique) représentent deux tiers de la production. Le dernier tiers se partage entre les autres volailles de chair (dindes, pintades, canards, oies, cailles et pigeons) et les volailles démarrées (cf. définitions page 2) ou destinées à la ponte.

Les volailles de chair sont principalement produites dans les départements du Jura et de Haute-Saône. Les volailles démarrées et les poulettes pour la ponte d'œufs de consommation proviennent, quant à elles, principalement des départements de Haute-

Production de volailles

Exploitations et milliers de têtes	Franche-Comté	France
Nombre d'exploitations produisant de la volaille	53	17 374
Volailles de chair (poulets, dindes, pintades, cailles, pigeons, canards et oies à rotir)	1 226	873 597
Volailles gavées	8	30 072
Poulettes pour la ponte d'œufs de consommation	159	36 319
Volailles d'élevage pour la reproduction	0	24 106
Volailles démarrées (poulets, dindes, pintades, canards, oies et canards à gaver)	97	18 017
Volailles prêtes à gaver	3	31 261
Production totale de volailles	1 493	1 013 372

Production d'œufs

Exploitations et milliers d'œufs	Franche-Comté	France
Nombre d'exploitations produisant des œufs	33	2 933
Oeufs de consommation produits	63 965	11 857 745
Oeufs à couvrir produits	10 536	1 939 401

Source : Agreste, enquête production avicole 2008



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la Forêt**

Saône et du Territoire de Belfort.

Parmi les exploitations ayant une production avicole, 50% sont exclusivement productrices de volailles et/ou d'œufs. Les autres combinent cette production avec une activité bovine ou céréalière.

Trois bâtiments d'élevage sur quatre sont fermés sans parcours

Plus de 75% des unités d'hébergement de volailles en Franche-Comté sont des bâtiments fermés sans parcours. Le dernier quart est constitué de bâtiments fermés avec parcours. Les abris avec parcours, principalement destinés aux pigeons restent anecdotiques dans la région. La terre battue et le béton sont généralement utilisés pour l'aménagement au sol de ces bâtiments. Les caillebotis, cages et épinettes sont très limités pour les volailles de chair ou démarrées.

64 millions d'œufs de consommation produits

En 2008, près de 12 milliards d'œufs de consommation ont été produits en France. Avec une production de 64 millions d'œufs, la Franche-Comté représente 0,54% de la production nationale.

Quatre modes d'hébergement différents sont utilisés pour l'élevage des volailles de ponte. Les cages sont le principal mode d'hébergement avec 64% du total de places de pondeuses.

La directive 1999/74/CE établissant

les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses prévoit l'interdiction dans l'Union européenne de l'élevage des poules pondeuses en cages conventionnelles (dites «non aménagées») à compter du 1^{er} janvier 2012. À partir de cette date, les poules pondeuses ne pourront être élevées que dans des cages aménagées ou selon d'autres systèmes comme l'élevage au sol ou en plein air. Dans une cage aménagée, les poules doivent disposer de 750 cm² au moins par poule, d'un nid, d'une litière, d'un perchoir et d'un dispositif pour le raccourcissement des griffes. Cette directive ne s'applique pas aux établissements de moins de 350 poules pondeuses et aux établissements d'élevage de poules pondeuses reproductrices.

Actuellement, moins de 30% des cages sont aménageables selon les critères de la directive européenne en Franche-Comté.

Les œufs de reproduction sont principalement destinés à la filière chair

La Franche-Comté représente 0,74% de la production nationale avec 10,5 millions d'œufs à couver produits annuellement. La filière de chair (poules de chair) constitue la destination principale de ces œufs. La capacité d'hébergement totale est de 48 700 poules pondeuses situées majoritairement dans le département de Haute-Saône. ■

Champ de l'enquête

L'enquête « Production avicole » a été réalisée en 2008 par les Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Cette enquête a pour objectif de recueillir des données sur les bâtiments d'élevage de volailles et d'estimer la production par espèce de volailles en France. Le champ de l'enquête comprend les exploitations qui ont produit pour la vente en 2008 et dont l'élevage atteint au moins 1 000 poules pondeuses (d'œufs de consommation ou à couver) présentes ou une capacité équivalente ou 1 000 poulettes pour la ponte présentes (ou de capacité équivalente) ou 1 000 poulets ou dindes présents ou 500 pintades, pigeons ou cailles présents ou 200 canards à rôtir ou à gaver présents ou 20 oies présentes ou encore 200 m² de bâtiments de volailles de chair.

77 exploitations ont déclaré avoir eu une production avicole au cours de l'année 2008 en Franche-Comté.

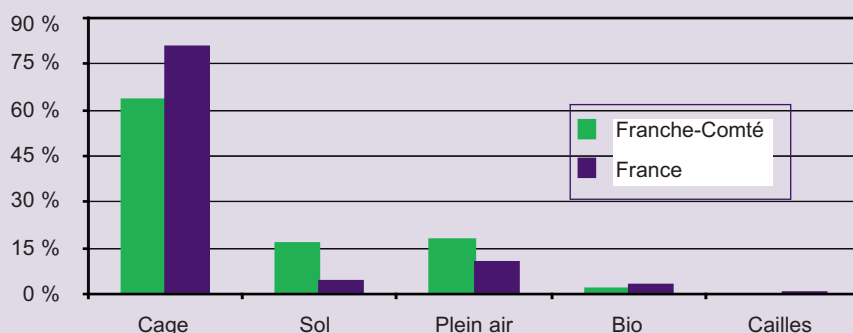
Définitions

Dans cette enquête, la notion d'**unité d'hébergement** regroupe les bâtiments fermés, les bâtiments fermés avec parcours, les abris et les parcours sans abris. Un **bâtiment** est une construction composée d'un toit et de murs, même simple cabane mobile, pouvant être fermée afin de maîtriser les conditions d'ambiance (éclairage, ventilation, chauffage).

Un **abri** est une construction sommaire, parfois un simple toit sur poteaux que l'on ne peut pas clore.

Volailles démarrées : Des éleveurs se sont spécialisés dans la phase de démarrage des volailles. Ils les vendent ensuite à un autre exploitant qui termine la phase d'engraissement. La destination finale de ces volailles est la ponte (poulettes), la reproduction ou la chair.

Production d'œufs de consommation en 2008



Source : Agreste, enquête production avicole 2008

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service de l'Information Statistique et Économique
191 rue de Belfort - Immeuble Orion -
25043 Besançon Cedex
Tél : 03.81.47.75.50 - Fax : 03.81.47.75.05
Pour en savoir plus : site internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur : P. WEHRLÉ

Directeur de la publication : D. CLERGET

Rédaction : E. MAGNIN

Composition : M.C. PETIT-MAIRE

Impression : DRAAF

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0246-1803

Prix : 4,50 Euros